

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DASCO 158** Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022  
proposé par la Région Ile de France.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 214-6 et L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile de France ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement, en date du 30 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement, en date du 30 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 8ème arrondissement, en date d 30 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 9ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement, en date du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement, en date du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement, en date du 25 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet de programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile de France est approuvé.